



DECLARATION LIMINAIRE  
CAPL AFFECTATION CADRES C et B du 29/01/2015

Nous sommes réunis aujourd'hui en CAP locale pour le 1er mouvement complémentaire qui concerne tous les agents de catégorie A-B et C, avec mise en place au 1er mars.

La CGT Finances Publiques dénonce ce mouvement complémentaire car il n'est pas un véritable mouvement de mutation. En effet, un agent qui obtient un vœu qui n'était pas son 1er choix au mouvement général se voit priver de participer au mouvement complémentaire. De fait, un agent plus jeune administrativement, pourra obtenir ce vœu au mouvement complémentaire du 1er mars. La CGT FP revendique la mise en place **de deux véritables mouvements équivalents** qui permettrait à tous nos collègues de pouvoir muter dans le respect de la règle de l'ancienneté administrative.

Toutes filières confondues, le nombre d'emplois vacants dans notre département incluant CLM (congé longue maladie) et MTT (mi-temps thérapeutique) s'élève à 11,3 pour la catégorie C et à 17,6 pour la catégorie B.

Ces postes vacants font partie des 3313 vacances nationales.

Ces emplois prévus budgétairement, mais qui ne sont pas dans les services alourdissent la charge de travail des agents présents et viennent s'ajouter aux suppressions actées par la loi de finances. Cet accroissement des charges de travail est un élément majeur de la dégradation des conditions de vie au travail. C'est également une conséquence essentielle de la déstructuration du service public et de la déshumanisation du travail.

Sur le mouvement local et pour ce qui concerne la filière gestion publique, nous constatons que la direction refuse à 2 agents leur mutation alors même que des postes sont disponibles.

Concrètement, sur la RAN de Bernay il y a deux postes B vacants, demandés par deux agents. Rien ne s'opposait à leur affectation sur ces postes et pourtant ils n'obtiennent pas satisfaction afin, nous le supposons, de ne pas mettre en péril le fonctionnement de la trésorerie de Beaumont le Roger (les deux agents demandeurs étant de la Trésorerie de Beaumont le Roger).

La politique de la Direction Générale qui consiste à ne pas pourvoir tous les emplois conduit à cette situation de blocage et à l'insatisfaction des agents dans leur droit à mutation. Or, la CGT FP réaffirme le **droit** à mutation des agents.

En outre, nous déplorons que ne nous soit pas communiqué les affectations des ALD lors de l'envoi des documents préparatoires.

La CGT FP revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'agents à hauteur des besoins réels.

La CGT FP votera contre ces mouvements : dans la mesure où les agents n'obtiennent pas satisfaction, plus particulièrement pour le mouvement B filière gestion publique ; et du fait de la situation catastrophique des effectifs et des restrictions budgétaires.

Les élus C et B CGT en CAP L

